



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est par la présente donné :

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée a adopté, en séance ordinaire le 13 juillet 2026,

- **le premier projet de règlement numéro 2006-05-08- :**
 - En modifiant le règlement d'urbanisme 2006-05 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou à la modification d'installations septiques
-

QU'une séance de consultation se tiendra le **lundi 3 août 2026 à 19 h 00** au centre Clairence-Minville, au 3, St-François-Xavier Est, Grande-Vallée;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité au www.grande-vallee.ca/municipalité/règlement ou à l'hôtel de ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Grande-Vallée, ce 28^e jour de juillet 2026



Ghislaine Bouthillette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grande-Vallée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 28 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de juillet 2026.



Ghislaine Bouthillette

Directrice générale et Greffière-trésorière